

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-112**

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL COMPORTANT 15 UNITÉS D'HABITATION, SUR TROIS (3) ÉTAGES, AU 13 090, RUE NOTRE-DAME EST – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3007 0230 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le premier projet de résolution numéro PP-112, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 23 août 2017 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages. Le bâtiment projeté logera quinze (15) logements répartis sur les trois (3) niveaux de plancher ainsi qu'un stationnement intérieur de quinze (15) cases de stationnement aménagé au sous-sol dont l'accès véhiculaire se fera par la rue Notre-Dame.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 179. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 144, 161, 177, 178, 180 et 181, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 août 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A.

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat